

PAR COURRIER

Le 10 juin 2015



Objet : Demande d'accès # 2015-04-56 – Lettre réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 14 avril dernier, concernant les rapports de visite, pour les activités réalisées entre le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015, au puits A-271 Canbriam Farnham n° 1, et pour lequel la compagnie Énergie et Ressources Squatex possède un intérêt.

Le document suivant est accessible et joint à la présente. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection, 17 mars 2015, 4 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M^{me} Maude Dussault-Leclerc, analyste de votre dossier, au numéro 418 521-3858, poste 4176.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Diane Barry

p. j. (2)

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	575, rue St-Amable Bureau 1.10 Québec (Québec) G1R 2G4	Tél.: (418) 528-7741 Sans frais 1-888-528-7741	Télécopieur: (418) 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél.: (514) 873-4196 Sans frais 1-888-528-7741	Télécopieur: (514) 844-6170

b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-10-08	Heure d'arrivée : 7h30	Heure de départ : 9h17
Inspecteur : Julien Paquette	Accompagné de : Marie-Claude Daigneault	

N° intervention : 300921420	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-16-01-0698200	N° du rapport d'inspection : 401233759
N° demande : 200290799	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Canbriam - Farnham I-22 Programme de contrôle des activités reliées à l'exploration des gaz de shale	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Canbriam puits Farham (A271)	
Nom usuel du lieu : Sablière Les entreprises Allaire et Gince	
N° du lieu : X2123795	Type de lieu : site pétrolier, gazier ou de réservoir naturel souterrains
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : Rang Delorme Farnham (Québec) J2G 8C8	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,272472222200:-73,006083333300	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Canbriam Energy inc.	Locataire	400, 3rd Avenue SW Suite 3700 Calgary (Alberta) T2P 4H2	Y2111388

Conditions météo
Forte pluie

Personnes rencontrées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	--

Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---------	--

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 3	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Julien Paquette avec un appareil photo de type Sony Cyber-shot DSC-TF1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\paqju01\7610-16-01-0698200\2014-10-08	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-------------------------------	--

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Localisation du puits
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Dans le cadre du programme de contrôle des activités reliées à l'exploration des gaz de shale, nous devons effectuer 1 visite par année pour chacun des sites gaziers pour vérifier la migration des gaz au sol et l'état du puits.

3 Description de l'inspection

Nous nous rendons sur le chemin d'accès.

Il est impossible de se rendre au puits en véhicule avec notre équipement. Nous nous rendons donc à pied.

La tête de puits est inondée (photo 1). Il n'y a aucune bulle d'air qui remonte dans cette eau.

Les bassins sont tous en place et il n'y a pas d'accumulation d'eau (photos 2 et 3).

Nous quittons les lieux.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

5 Conclusion

- La tête de puits est sous l'eau, aucune bulle d'air n'est visible
- Les bassins sont tous en place et il n'y a pas d'accumulation
- Aucun forage et aucune mesure de méthane n'ont été pris.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Julien Paquette

Signature : *Julien Paquette*

Date de signature : 2015-03-17

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michelle Marcotte

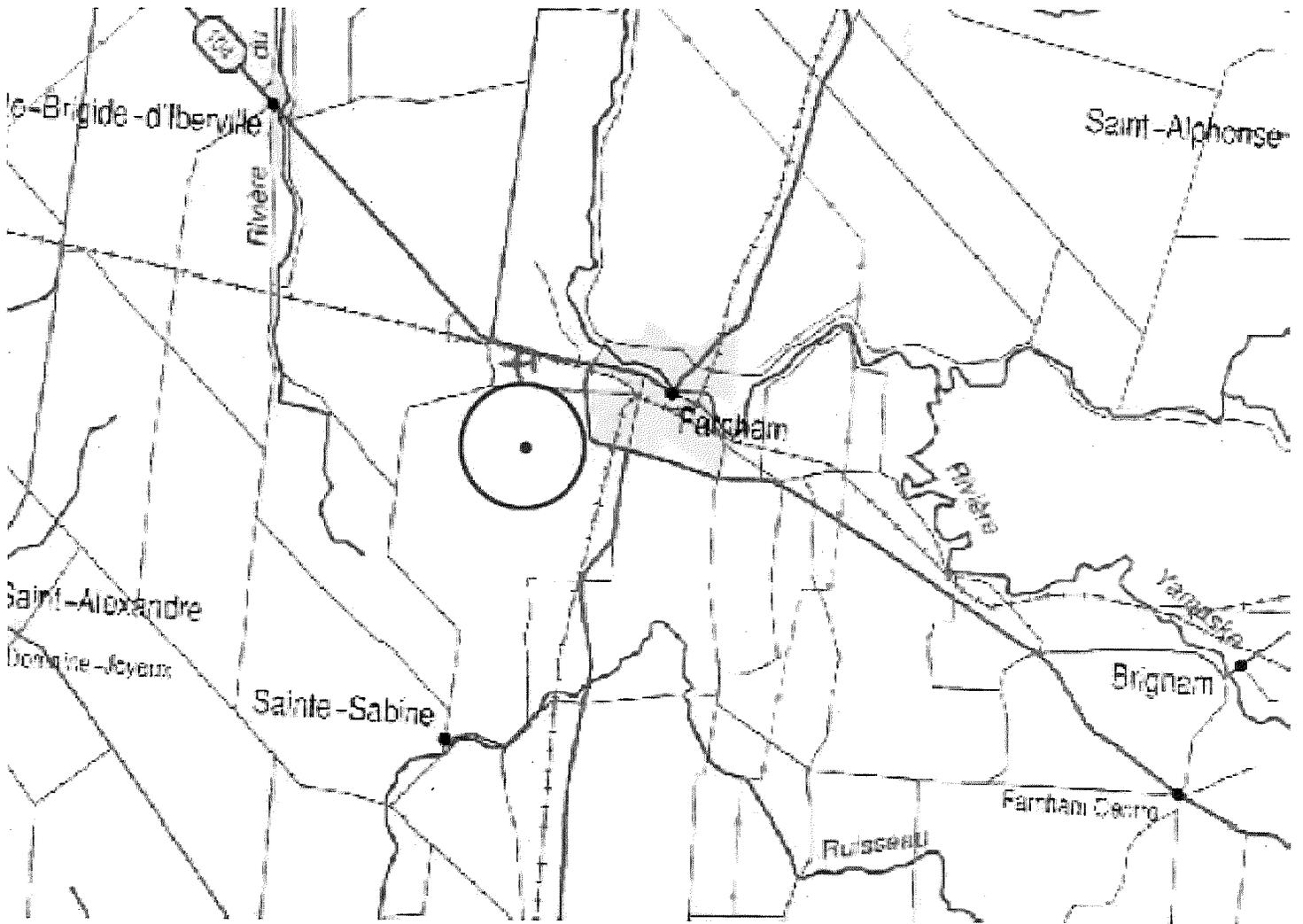
Fonction : Chef d'équipe

Signature : *MM*

Date :

Commentaires : *MM 2015-03-25*

Carte 1. Localisation du puits
Canbriam - Farnham



Carte



Localisation du puits

Photos
Canbriam - Farnham



Canbriam 001.jpg
Tête de puits sous l'eau



Canbriam 002.jpg
Bassin en place



Canbriam 003.jpg
Bassin en place